

Bulletin d'information

Regards

sur Anjou

Volume 35, numéro 1 — Février 2008

Message de Luis Miranda
Maire d'arrondissement et conseiller de la Ville de Montréal

Vos priorités en chantier!

Lors de nos consultations publiques de 2007, vous nous avez fait part de vos priorités concernant l'avenir d'Anjou. Vous avez particulièrement ciblé la famille, la sécurité publique et la protection de l'environnement. En 2008, votre conseil d'arrondissement s'attaquera à ces trois priorités auxquelles vous tenez tant.

En ce qui a trait au développement durable, plus particulièrement à la gestion des matières résiduelles, notre but consistera à optimiser notre politique de recyclage ainsi qu'à éventuellement introduire une collecte de matières compostables. Des discussions ont déjà été entamées avec des experts universitaires sur ce dernier point. D'autres rencontres avec divers intervenants suivront pour nous aider à identifier les meilleures solutions à coût abordable.

Anjou est l'un des secteurs les plus sécuritaires de l'île de Montréal. Cependant, certains Angevins ont des préoccupations, notamment vis-à-vis la sécurité dans nos parcs et aux alentours. D'autres ont signalé un problème relativement à la vitesse excessive des voitures sur certaines de nos artères. Notre objectif visera non seulement à maintenir, voire à améliorer la sécurité et la tranquillité dans nos quartiers, mais également à assurer aux personnes plus fragiles, vivant seules, spécialement nos aînés, tout le soutien nécessaire. Avec les représentants de la police, des pompiers et d'autres organisations concernées, votre arrondissement planche sur les solutions les plus appropriées pour répondre aux préoccupations de nos citoyens. À ce propos, l'augmentation de l'enveloppe budgétaire dédiée à la sécurité permettra une vigilance accrue grâce à l'utilisation de cadets de la police dans des endroits névralgiques. Nous projetons aussi d'affecter un véhicule pour la surveillance de nos parcs. Et depuis décembre dernier, l'arrivée d'une équipe de pompiers premiers répondants à Anjou bonifie l'ensemble de tous nos efforts.

Notre administration poursuivra ses efforts dans le dossier de la politique familiale. En priorité, nous enrichissons nos services existants auprès des jeunes familles. Quant à nos adolescents, avec leur aide, nous évaluerons nombre d'activités intéressantes et stimulantes à développer. À ce sujet, les propositions ne manquent pas. Plusieurs rencontres avec les associations et les intervenants impliqués sont projetées pour concrétiser le tout. Bref, les idées sont sur la table, les rencontres s'organisent et des projets solides devraient prochainement être mis en chantier.

Parlant de priorités, je suis heureux de constater que le parachèvement de l'autoroute 25, qui inclut notamment la construction d'un pont reliant l'Est de Montréal à Laval, débutera dans les prochaines semaines. Il faut se rappeler qu'avec l'appui du conseil ainsi que de l'ensemble des citoyens et des entreprises d'Anjou, j'ai bataillé ferme pour que ce projet porteur d'avenir se réalise. Une fois complété, il permettra non seulement de décloisonner notre secteur industriel mais accélérera également le développement économique et urbain de tout l'Est de Montréal. Merci à tous pour votre soutien!

Luis Miranda

Vous pouvez aussi
me joindre au
514 493-8010.

Nouveaux services

Le Réseau des bibliothèques publiques de Montréal arrive!



Dès le **mardi 11 mars**, les Angevins profiteront de nouveaux services à la **bibliothèque Jean-Corbeil** et à sa **succursale**. En effet, le système informatique de ces dernières sera harmonisé avec celui des bibliothèques de la Ville, permettant ainsi d'élargir les services offerts à la population.

Grâce au nouveau catalogue informatisé **Nelligan**, nommé ainsi en l'honneur de notre illustre poète, et à son moteur de recherche efficace, vous pourrez ouvrir de façon conviviale les portes des bibliothèques montréalaises et accéder directement à de multiples trésors. De plus, chaque citoyen pourra avoir accès à son dossier d'usager en ligne, en plus de profiter du retour universel permettant de remettre tout matériel emprunté ailleurs dans le réseau des bibliothèques (qui inclut notamment la BANQ et sa Grande Bibliothèque située tout près du métro Berri-UQAM).

La mise en fonction de **Nelligan** apportera également des modifications dans les règlements et la tarification des services. À ce sujet, les employés de votre bibliothèque seront heureux de vous fournir tous les renseignements nécessaires.

Note: la bibliothèque Jean-Corbeil et sa succursale seront **fermées le lundi 10 mars** pour permettre le transfert des données. Elles rouvriront le lendemain, **11 mars**, et offriront leurs nouveaux services. Concernant tous les changements annoncés, des feuillets d'information seront bientôt disponibles aux deux endroits. À noter que tout retour de livres prévu pour le lundi 10 mars est reporté, sans pénalité, au lendemain.



Nomination du **maire suppléant d'arrondissement**



M^{me} Andrée Hénault

Lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 décembre dernier, M^{me} Andrée Hénault, conseiller de ville pour l'arrondissement d'Anjou, a été désignée maire suppléant d'arrondissement pour les mois de janvier, février, mars et avril 2008.

Bureau du citoyen

Le Bureau du citoyen sera ouvert les **samedis 9 et 23 février** ainsi que le **8 mars** prochains **entre 9 h et midi**. Vous pourrez y rencontrer, sans rendez-vous, l'un de vos élus pour discuter de tout sujet concernant l'arrondissement et faire les suggestions, demandes ou commentaires qui vous tiennent à cœur.

Bienvenue!

Samedi 9 février: **Michelle Zammit**
Conseillère d'arrondissement
District Centre

Samedi 23 février: **Gilles Beaudry**
Conseiller d'arrondissement
District Ouest

Samedi 8 mars: **Rémy Tondreau**
Conseiller d'arrondissement
District Est

Le Bureau est situé au
7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine.

Séance du conseil d'arrondissement

La prochaine séance ordinaire du conseil d'arrondissement aura lieu le **mardi 4 mars à 19h**. Elle se tiendra comme d'habitude à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine.

Tous les citoyens y sont les bienvenus.

Bonne Saint-Valentin!

Les élus ainsi que les membres de la direction et du personnel d'arrondissement désirent souhaiter à toutes les Angevines et à tous les Angevins une très chaleureuse Saint-Valentin.



Congé scolaire



De quoi fêter!

La semaine de relâche scolaire est devenue une tradition solidement établie chez nous. C'est une fête pour les écoliers et les étudiants, et une fête... ça se fête!

Plusieurs activités sont planifiées dans le cadre de cette semaine qui s'étend cette année du **3 au 7 mars**. Hiver oblige, le **patinage** sera à nouveau en vedette. Patinage libre, entre 14h et 16h, à l'aréna Chaumont. Patinage également sur les patinoires extérieures, dont les heures d'ouverture seront prolongées pour l'occasion si les conditions hivernales sont au rendez-vous. Appelez au 514 493-8256 pour tous les renseignements.

Mentionnons que plusieurs enfants, inscrits en janvier dernier par leurs parents auprès du Club Vacances, participeront à diverses activités culturelles, sportives ou de plein air au complexe sportif de l'École secondaire Anjou durant la semaine.

Parmi les autres activités offertes, notons les **bains libres**, de 13h à 16h, à l'École secondaire Anjou, une représentation du spectacle *La fabuleuse invention du professeur Zut*, ainsi que des projections de films tous les jours.

La fabuleuse invention du professeur Zut

Présenté par l'arrondissement, ce spectacle familial divertissant, s'adressant particulièrement aux enfants âgés de 3 à 10 ans, est un théâtre pour jeune public au rythme vif avec de la musique et des poursuites. Les enfants feront la connaissance du professeur Zut qui a inventé une machine qui joue de la musique et qui force les gens à danser. Pendant son absence, ses deux apprentis essaient la machine et en perdent le contrôle...

Le spectacle sera présenté le **lundi 3 mars, à 13h**, à l'agora de l'École secondaire Anjou, située au 8205, rue Fonteneau.

Billets: 3 \$ l'unité, en vente à la bibliothèque Jean-Corbeil, située au 7500, avenue Goncourt, et à la succursale du Haut-Anjou, sise au 7070, rue Jarry Est. À noter que des billets seront disponibles à l'entrée si le spectacle n'est pas présenté à guichets fermés.

Renseignements: Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social: 514 493-8200 (jour); **billetterie**: 514 493-8266 (jour, soir et fin de semaine).

Projections de films

Tous les après-midi, pendant la semaine de relâche, il y aura projections de films pour enfants à la salle d'animation de la bibliothèque Jean-Corbeil, située au 7500, avenue Goncourt, de 13h30 à 16h30.

Renseignements: 514 493-8260





Comptes de taxes 2008

Premier versement : 3 mars

Nous souhaitons vous rappeler que le **premier versement** des comptes de taxes est exigible le **lundi 3 mars** et que le **second** le sera le **lundi 2 juin**. Tout versement effectué après ces dates occasionne des frais d'intérêt et une pénalité. Il est à noter que, si le montant du compte de taxes est inférieur à 300 \$, le paiement est dû en un seul versement le 3 mars.

Modalité de paiement

Par la poste

Vous pouvez faire parvenir par la poste votre paiement par chèque personnel ou certifié, par mandat postal ou bancaire en prévoyant toutefois un délai de livraison suffisant. Veuillez joindre à votre paiement la partie supérieure détachable du compte ou inscrire le numéro de référence du compte de taxes au recto du chèque ou du mandat.

En personne

Vous pouvez acquitter votre compte de taxes en argent comptant, par chèque ou par carte de débit, en vous présentant à la mairie d'arrondissement située au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine.

Dans les institutions financières

Votre compte de taxes peut également être payé dans la plupart des caisses Desjardins et dans certaines banques. Si vous payez au comptoir d'une institution financière, veuillez prévoir deux jours ouvrables pour l'acheminement du paiement. Si vous effectuez un paiement par l'entremise d'un guichet automatique, prévoyez au moins deux jours, excluant le samedi et le dimanche, pour sa transmission.

Vous pouvez effectuer votre paiement à partir du site Internet de votre institution financière si cette option vous est offerte. Veuillez inscrire les 14 chiffres constituant le numéro de référence apparaissant sur le bon, sans les traits d'union. Les institutions financières suivantes acceptent le paiement électronique des taxes : Desjardins (AccèsD), Banque Nationale du Canada, RBC Banque Royale et Groupe Financier Banque TD.

Sous les fresques de Michel-Ange

L'arrondissement d'Anjou et la Caisse populaire d'Anjou présenteront « Sous les fresques de Michel-Ange » avec le **Studio de musique ancienne de Montréal**, le **vendredi 28 mars** prochain à **20h**, à l'église Jean XXIII située au 7101, avenue de l'Alsace. La logistique de cette soirée est organisée avec le soutien de l'organisme Culture à la carte.

Le Studio de musique ancienne de Montréal et son directeur artistique, M. Christopher Jackson, vous invitent à vivre une soirée où la musique vocale et la musique instrumentale seront au premier plan. Depuis bientôt 35 ans, le Studio de musique ancienne, avec son chœur et ses instrumentistes, partagent avec son public les plus belles pages de la musique des époques du Baroque et de la Renaissance. Avec son concert intitulé « Sous les Fresques de Michel-Ange »,

le groupe fait revivre la musique comme à l'époque des grandes cathédrales d'Europe.

Vous pouvez vous procurer des billets dès maintenant, au coût de 10 \$ l'unité, à la bibliothèque Jean-Corbeil et à la succursale, aux heures d'ouverture habituelles.

Si le concert n'est pas présenté à guichets fermés, des billets seront disponibles à l'entrée. Veuillez noter que les portes de l'église ouvriront dès 19h15.

Renseignements : 514 493-8200

 **Desjardins**
Caisse populaire d'Anjou



Nouveau service

Le service de pompiers premiers répondants existe déjà dans plusieurs casernes de l'agglomération de Montréal. Le 17 décembre dernier signifiait la mise en service des pompiers premiers répondants dans l'arrondissement d'Anjou!

Les pompiers PREMIERS RÉPONDANTS à Anjou

Le rôle des pompiers premiers répondants consiste à prodiguer les soins de base aux victimes avant que ne se pointe l'ambulance d'Urgences-santé. L'arrivée rapide de ces pompiers spécialisés, due à l'emplacement privilégié et stratégique des 66 casernes sur le territoire de l'agglomération de Montréal, peut, dans certains cas, faire toute la différence entre la vie et la mort. Ainsi, les pompiers reçoivent rapidement l'appel de secours et le traitent avec promptitude. Ils ont alors comme mission de renforcer le processus d'intervention des services préhospitaliers d'urgence. Les pompiers premiers répondants agissent en complémentarité et travaillent en étroite collaboration avec les techniciens ambulanciers (paramédics).

Dorénavant, en plus de combattre les incendies, les pompiers de la caserne 28 d'Anjou peuvent aider les citoyens à se sentir davantage en sécurité. En agissant à titre de premiers répondants, ils peuvent sauver des vies d'une autre façon. Pour ce faire, ils ont suivi une formation de 62 heures donnée par Urgences-santé. Forts de cette formation, ils ont maintenant les compétences pour agir à titre de premiers répondants et intervenir dans toutes les situations d'urgence de priorité 1. Que ce soit pour un arrêt cardiaque, une allergie alimentaire, un problème respiratoire grave ou pour toute autre urgence vitale, ces pompiers spécialisés sont en mesure d'apporter les premiers soins nécessaires. Dès lors, ne vous étonnez pas si vous voyez arriver un camion d'incendie à la rescousse de personnes en détresse, et ce, en l'absence d'un incendie dans le voisinage.



Offres d'emploi

Nous planifions notre été... et vous ?

Inscription

Les formulaires de demande d'emploi sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Montréal, soit www.ville.montreal.qc.ca, dans les bureaux Accès Montréal et dans les bureaux d'arrondissement. Faire parvenir votre demande d'emploi, accompagnée des documents attestant que vous remplissez les conditions d'admissibilité (y compris une preuve de fréquentation scolaire lorsque le statut étudiant est requis). Ne pas fournir d'originaux, car ils ne seront pas retournés.

Faire parvenir votre demande dûment remplie à :

Madame Lise Ouimet
 Par télécopieur: 514 493-8009
 Par la poste: Ville de Montréal
 Arrondissement d'Anjou
 Ressources humaines
 7701, boul. Louis-H.-La Fontaine
 Anjou (Québec) H1K 4B9

Date limite d'inscription: le 29 février 2008

La Ville de Montréal souscrit aux principes d'égalité en emploi et invite donc les femmes, les autochtones, les membres des minorités visibles et des minorités ethniques à soumettre leur candidature.

Note pour les emplois à statut étudiant

Pour voir sa candidature retenue, le candidat doit suivre à temps plein une formation académique reconnue par le ministère de l'Éducation (joindre une preuve de fréquentation scolaire — Hiver 2008). L'arrondissement donne priorité aux candidats ayant déjà été embauchés au cours des années précédentes et bénéficiant d'une évaluation favorable de leur travail.



CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Emplois à statut auxiliaire

Animateur en activités ludiques

Numéro : 79-06-001

Sommaire de l'emploi

Participe à la réalisation d'activités variées à l'intérieur du programme identifié par Anjou (camps de jour et service de garde). Participe activement aux réunions hebdomadaires ou spéciales de son secteur et fait rapport à son responsable de ses activités. Voit au bon fonctionnement des activités du service de garde.

Exigences

- Détenir un certificat en animation, niveau 1 ou 2, reconnu par la Ville de Montréal serait un atout
- La connaissance de l'anglais est un atout
- Une expérience pertinente est souhaitable
- Détenir une formation reconnue en premiers soins (8 heures)
- Faire preuve d'une grande disponibilité
- Avoir une personnalité dynamique et sérieuse

Être obligatoirement présent au stage de formation d'avant-saison :

- Pour tout le personnel : les 2, 3 mai et 8 juin 2008
- En plus, pour les nouveaux employés : les 16, 23 et 30 avril 2008

Durée de l'emploi :

- Entre le 8 juin et le 15 août 2008 (9 semaines de 20 à 40 heures, selon le nombre d'enfants présents chaque jour au camp)

Postes disponibles : 73

Animateur en activités ludiques (Pour enfant handicapé)

Numéro : 79-06-002

Sommaire de l'emploi

Fait de la sensibilisation auprès du groupe face aux différences de l'enfant qu'il accompagne. Veille à l'intégration du jeune au sein du groupe. Adapte les jeux à la clientèle.

Exigences

- Détenir une formation pertinente à l'emploi
- Détenir un certificat en animation, niveau 1 ou 2, reconnu par la Ville de Montréal serait un atout
- La connaissance de l'anglais est un atout
- Une expérience pertinente est souhaitable
- Détenir une formation reconnue en premiers soins (8 heures)
- Faire preuve d'une grande disponibilité
- Avoir une personnalité dynamique et sérieuse

Être obligatoirement présent au stage de formation d'avant-saison :

- Pour tout le personnel : les 2, 3 mai et 8 juin 2008

Durée de l'emploi :

- Entre le 8 juin et le 15 août 2008 (9 semaines de 15 à 40 heures, selon la présence de l'enfant handicapé dont il a la responsabilité durant le camp)

Postes disponibles : 17

Animateur culturel

Numéro : 79-06-003

Sommaire de l'emploi

Assure la réalisation d'activités, tels que le cinéma et la danse en plein air. Voit à faire respecter les règlements et participe aux réunions de son secteur.

Exigences

- Être disponible en soirée et les fins de semaine pour les activités de cinéma et de danse en plein air
- Détenir une formation reconnue en premiers soins (8 heures)
- Détenir un permis de conduire (classe 5)
- La connaissance de l'anglais est un atout
- Une expérience pertinente en audiovisuel est un atout
- Avoir une personnalité dynamique et sérieuse

Durée de l'emploi :

- Du 18 juin au 24 septembre 2008

Postes disponibles : 2

Responsable – Baseball mineur et brocantes

Numéro : 79-06-004

Sommaire de l'emploi

Coordonne le travail des arbitres et marqueurs au baseball mineur. Élabore les horaires de travail de ceux-ci, en assure le contrôle, compile et vérifie les feuilles de temps du personnel, le tout dans le respect du budget prévu. Travaille en étroite collaboration avec l'association de baseball mineur Anjou. S'assure de la qualité des services et voit à ce que les installations dans les différents parcs soient sécuritaires. Participe à la préparation des activités de brocantes et en coordonne le déroulement.

Exigences

- Avoir de l'expérience en organisation et en gestion de personnel
- Avoir le souci du service à la clientèle
- Être disponible de jour, de soir et la fin de semaine
- Détenir une formation reconnue en premiers soins (8 heures)
- Avoir une personnalité dynamique et sérieuse

Durée de l'emploi :

- Du 14 mars au 14 septembre 2008

Poste disponible : 1

Instructeur de tennis

Numéro : 79-06-005

Sommaire de l'emploi

- Diffuse l'enseignement des diverses techniques de tennis selon le niveau d'apprentissage du groupe d'élèves
- Prépare les cours et leur présentation
- Est responsable du matériel nécessaire au bon fonctionnement des cours
- Participe aux réunions de son secteur d'activité
- Fait rapport à son supérieur sur tout problème, plainte, déféctuosité, et produit un rapport de fin de saison avec statistiques
- Anime des activités spéciales, tels que tournois et ligues.

Exigences

- Détenir des qualifications reconnues, niveau I (Fédération de tennis)
- Détenir une formation reconnue en premiers soins (8 heures)
- Une expérience pertinente est souhaitable
- Faire preuve d'une grande disponibilité
- Avoir une personnalité dynamique et sérieuse

Durée de l'emploi :

- Du 12 mai au 7 septembre 2008

Postes disponibles : 2 pour le jour (juillet et août) et 1 pour le soir

Marqueur ou marqueuse (Baseball)

Numéro : 79-06-006

Exigences

- Avoir 15 ans et plus
- Connaître les règlements et les structures du baseball
- Détenir un certificat en premiers soins
- Être en mesure de comprendre le déroulement d'une partie de baseball
- Avoir une aptitude à parler au micro
- Être disponible en soirée sur semaine et la fin de semaine
- Être en mesure de remplir proprement des documents
- Avoir une personnalité dynamique et sérieuse

Durée de l'emploi :

- Du 5 mai au 1^{er} septembre 2008

Postes disponibles : 10

Arbitre (Baseball)

Numéro : 79-06-007

Exigences

- Avoir 16 ans et plus
- S'engager à obtenir le grade 1 d'arbitrage au baseball
- Avoir des connaissances approfondies de tous les règlements
- Détenir un certificat en premiers soins
- Être en mesure de prendre de bonnes décisions rapidement
- Faire preuve de ponctualité
- Avoir une personnalité dynamique et sérieuse
- Être disponible en soirée sur semaine et la fin de semaine

Durée de l'emploi :

- Du 5 mai au 1^{er} septembre 2008

Postes disponibles : 10



CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Emplois à statut étudiant

Commis étudiant (Lecture des rayons)

Numéro : 79-06-008

Sommaire de l'emploi

Effectue la lecture des rayons dans diverses sections de la bibliothèque, selon les systèmes de classement utilisés. Déplace certaines rangées de volumes en tenant compte des cotes de classification. Nettoie les tablettes et les identifie, s'il y a lieu.

Exigences

- Être étudiant au niveau secondaire ou collégial à temps plein
- Faire preuve d'autonomie
- Avoir une personnalité sérieuse

Durée de l'emploi :

- Du 23 juin au 15 août 2008

Poste disponible : 1

Commis étudiant (Accueil et information)

Numéro : 79-06-009

Sommaire de l'emploi

Assure la liaison entre les différents secteurs d'activité. Rédige, synthétise ou saisit des rapports divers. Accueille les visiteurs, les dirige et les informe. Effectue tout autre travail connexe que lui soumet son supérieur.

Exigences

- Être étudiant en communication au niveau collégial à temps plein
- Connaître les logiciels Word, Excel et les appareils de bureau (photocopieur, télécopieur, etc.)
- Avoir une personnalité dynamique et sérieuse

Durée de l'emploi :

- Du 5 mai au 22 août 2008

Poste disponible : 1

Total assuré : 416 heures

Commis étudiant (Aide-préposé au dépôt)

Numéro : 79-06-010

Sommaire de l'emploi

Effectue le traitement des requêtes et en assure le suivi. Effectue le rangement de l'équipement et du matériel. Assure la livraison et la récupération des équipements requis. Assiste le préposé dans le fonctionnement du dépôt.

Exigences

- Être étudiant au niveau collégial à temps plein
- Détenir un permis de conduire (classe 5)
- Avoir une personnalité dynamique et sérieuse
- Détenir une expérience de travail pertinente serait un atout

Durée de l'emploi :

- Du 12 mai au 5 septembre 2008

Poste disponible : 1

Journalier étudiant (Gardien de parc)

Numéro : 79-06-011

Sommaire de l'emploi

Voit à l'entretien des terrains extérieurs (nivelage des terrains, nettoyage des aires de jeux et des terrains, préparation des terrains d'après les horaires de matchs sportifs, etc.). Est responsable de la distribution de l'équipement aux joueurs et du remisage après utilisation, en assure le contrôle. Tient l'intérieur du chalet impeccable sur le plan de la propreté et du rangement. Fait respecter les règlements en interdisant les bicyclettes, les chiens, les boissons et la drogue.

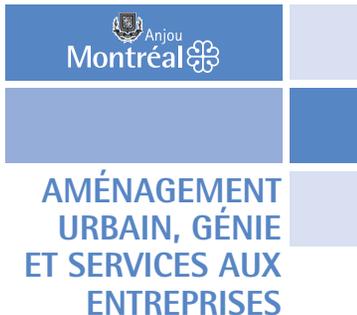
Exigences

- Être étudiant (secondaire V ou collégial)
- Être étudiant en techniques policières serait un atout
- Faire preuve d'une grande disponibilité
- Avoir une personnalité dynamique et sérieuse
- Détenir une formation reconnue en premiers soins (8 heures)

Durée de l'emploi :

- Du 21 avril au 6 octobre 2008

Postes disponibles : 18



Emplois à statut étudiant

Commis étudiant (Dessinateur - Génie)

Numéro : 79-07-001

Sommaire de l'emploi

Réalise des dessins par ordinateur. Effectue la mise à jour de divers plans de l'arrondissement. Voit à l'émission de certains permis (utilisation de bornes d'incendie, raccords d'égout, etc.).

Exigences

- Être étudiant à temps plein (dans le domaine du génie ou de l'architecture constitue un atout)
- Maîtriser les applications Windows et Autocad 2007
- Maîtriser les logiciels de géomatique constitue un atout
- Avoir de la facilité à communiquer avec le public
- Détenir un permis de conduire (classe 5)

Durée de l'emploi :

- Entre le 4 mai et le 30 août 2008 (13 semaines)

Poste disponible : 1

Commis étudiant (Contrôle d'occupation)

Numéro : 79-07-002

Sommaire de l'emploi

Visite les locaux commerciaux et industriels afin d'en faire l'inventaire. Mettre à jour ces informations dans la base de données.

Exigences

- Être étudiant à temps plein
- Connaître les applications Windows
- Avoir de la facilité à communiquer avec le public

Durée de l'emploi :

- Entre le 4 mai et le 30 août 2008 (13 semaines)

Postes disponibles : 2



Emplois à statut étudiant

Journalier étudiant (Herbe à poux)

Numéro : 79-05-001

Sommaire de l'emploi

Sillonne les rues de l'arrondissement afin de détecter les endroits infestés, procède à l'éradication sur les terrains municipaux et sensibilise les propriétaires des endroits concernés à l'importance d'éliminer cette mauvaise herbe. Entre des données informatiques et prépare un rapport.

Exigences

- Être étudiant à temps plein
- Posséder une bonne connaissance des applications Windows
- Avoir la capacité de parcourir le territoire angevin à vélo (fourni par l'employeur)

Durée de l'emploi :

- Entre le 9 juin et le 29 août 2008 (10 semaines)

Postes disponibles : 2 (35 heures par semaine)

Journalier étudiant (Aide aux métiers)

Numéro : 79-05-002

Sommaire de l'emploi

Nettoie le garage et la cour. Apporte son support aux employés de métiers.

Exigences

- Être étudiant à temps plein
- Être en mesure d'assister un employé de métier dans l'accomplissement de tâches simples

Durée de l'emploi :

- Entre le 9 juin et le 29 août 2008 (10 semaines)

Poste disponible : 1

(35 heures par semaine)

Journalier étudiant (Embellissement)

Numéro : 79-05-003

Sommaire de l'emploi

Assure la réalisation des travaux d'embellissement (préparation, plantation, arrosage, entretien général) des lieux publics.

Exigences

- Être étudiant à temps plein
- Avoir un intérêt pour le travail de jardinage et d'aménagement

Durée de l'emploi :

- Entre le 14 avril et le 29 août 2008 (16 semaines)

Postes disponibles : 8

(35 heures par semaine)

Commis étudiant (Géomatique)

Numéro : 79-05-004

Sommaire de l'emploi

Sillonne les rues de l'arrondissement afin de repérer géomatiquement le mobilier urbain. Entre les données dans le programme informatique.

Exigences

- Être étudiant à temps plein dans le domaine de la géomatique
- Posséder une bonne connaissance des applications Windows
- Avoir la capacité de parcourir le territoire angevin à vélo (fourni par l'employeur)

Durée de l'emploi :

- Du 14 avril au 29 août 2008 (20 semaines)

Postes disponibles : 2

(maximum de 35 heures par semaine)

Commis étudiant (Administration)

Numéro : 79-05-005

Sommaire de l'emploi

Accueille les personnes se présentant à la Direction des travaux publics. Accomplit diverses tâches de secrétariat.

Exigences

- Être étudiant à temps plein
- Posséder une bonne connaissance des applications Windows

Durée de l'emploi :

- Entre le 14 avril et le 29 août 2008 (17 semaines)

Poste disponible : 1

(maximum de 35 heures par semaine)

Commis étudiant (Embellissement)

Numéro : 79-05-006

Sommaire de l'emploi

Procède à la mise à jour de l'inventaire des arbres avec le logiciel spécialisé en arboriculture (SIGMA). Entre les données sur les travaux d'élagage et d'entretien des arbres. Accomplit diverses tâches administratives en horticulture.

Exigences

- Être étudiant à temps plein, de préférence dans le domaine de l'emploi
- Connaissance de l'environnement Windows
- Détenir un permis de conduire (classe 5) serait un atout

Durée de l'emploi :

- Entre le 28 avril et le 29 août 2008 (10 semaines)

Poste disponible : 1

(maximum de 35 heures par semaine)



Emplois à statut étudiant

Commis étudiant (Comptabilité)

Numéro : 79-02-001

Sommaire de l'emploi

Effectue diverses tâches simples reliées à la comptabilité (tenue de livres, comptes fournisseurs, etc.).

Exigences

- Être étudiant à temps plein en techniques administratives, option finances
- Maîtriser les applications Windows

Durée de l'emploi :

- Du 26 mai au 29 août 2008 (14 semaines)

Poste disponible : 1

(maximum de 35 heures par semaine)

Commis étudiant (Ressources humaines)

Numéro : 79-02-002

Sommaire de l'emploi

Contribue à la réalisation d'un programme d'accueil et participe à diverses tâches de soutien administratif dans le domaine des ressources humaines. Accomplit diverses tâches de travail général de bureau.

Exigences

- Être étudiant au niveau universitaire à temps plein en administration, option ressources humaines en relations industrielles
- Être habile à travailler avec divers logiciels informatiques

Durée de l'emploi :

- Du 16 juin au 23 août 2008 (10 semaines)

Poste disponible : 1

(maximum de 35 heures par semaine)



Emplois à statut étudiant

Commis étudiant (Licences de chiens)

Numéro : 79-04-001

Sommaire de l'emploi

Procède à la vente des licences de chiens sur tout le territoire de l'arrondissement d'Anjou. Accomplit diverses autres tâches.

Exigences

- Être étudiant au niveau collégial à temps plein
- Maîtriser les applications Windows
- Avoir de la facilité à communiquer avec le public
- Être disponible pour travailler le soir et la fin de semaine

Durée de l'emploi :

- Du 2 juin au 29 août 2008 (13 semaines)

Postes disponibles : 2

(maximum de 35 heures par semaine)

Commis étudiant (Accueil)

Numéro : 79-04-002

Sommaire de l'emploi

Accueille les citoyens et traite les diverses requêtes. Accomplit diverses tâches liées au courrier et au secrétariat.

Exigences

- Être étudiant au niveau collégial ou universitaire à temps plein
- Posséder une bonne connaissance de l'environnement Windows et des logiciels usuels
- Faire preuve d'un grand intérêt pour l'accueil et le service à la clientèle

Durée de l'emploi :

- Du 2 juin au 29 août 2008 (13 semaines)

Poste disponible : 1

(maximum de 35 heures par semaine)

Commis étudiant (Archives)

Numéro : 79-04-003

Sommaire de l'emploi

Effectue des tâches liées au traitement des dossiers et à l'organisation des documents d'archives. Collabore aux tâches de secrétariat.

Exigences

- Être étudiant au niveau collégial ou universitaire à temps plein
- Posséder des connaissances dans les domaines des sciences de l'information, de la gestion documentaire et des archives
- Posséder une bonne connaissance du français écrit, de l'environnement Windows et des logiciels usuels
- Avoir la capacité de transporter des boîtes d'archives

Durée de l'emploi :

- Du 2 juin au 29 août 2008 (13 semaines))

Poste disponible : 1

(maximum de 35 heures par semaine)

STATIONNEMENT

VOUS AVEZ UN GARAGE ? UNE ENTRÉE ?

Une personne n'ayant pas de stationnement privé, notamment un **locataire**, se demande souvent s'il va pouvoir, à son retour du travail, garer facilement son véhicule dans la rue. Pour lui permettre de dénicher une place, nous vous demandons, si vous profitez d'une entrée privée ou d'un garage, d'y garer votre véhicule **en tout temps**. Nous invitons également tous les automobilistes à se garer de telle sorte qu'un seul véhicule n'occupe pas simultanément **deux espaces**, empêchant ainsi le stationnement d'une autre voiture.

Place à la coopération !

Votre moteur tourne... Pas plus de 3 minutes, S.V.P.

L'administration d'Anjou désire diminuer les nuisances causées par les **polluants** émis sans raison par les **véhicules moteurs immobilisés**. L'arrondissement souhaite de cette manière apporter sa contribution à la protection de l'environnement. Ainsi, le propriétaire d'un véhicule immobilisé laissant fonctionner son moteur pendant plus de trois minutes par période d'une heure (cinq minutes pour un véhicule lourd utilisant le diesel) est **pénalisé**.

Certains types de véhicules sont cependant exemptés: les véhicules d'urgence (policiers, pompiers, ambulances), hybrides (fonctionnant en partie ou en totalité à l'électricité ou totalement à l'hydrogène) ou blindés, ainsi que les véhicules ayant un moteur de réfrigération nécessaire à la conservation de leurs produits. En ce qui a trait aux taxis, le règlement ne s'applique pas entre le 1^{er} novembre et le 31 mars inclusivement si une personne se trouve à bord.

À noter qu'aucune infraction n'est émise si la température extérieure est **glaciale** (inférieure à -10 °C) et qu'au moins **une personne se trouve à l'intérieur** du véhicule. Il en est de même pour tout véhicule affecté par le givre ou le verglas.

Bulletin d'information
Regards
sur Anjou



Regards sur Anjou est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, dix fois l'an, dans tous les foyers angevins.

Responsable de la publication :
Réalisation et conception graphique :
Impression :
Tirage :
Distribution :
Téléphone :
Site Web :
Dépôt légal :

Aline Boulé
Piranha Tendances
Trahan Dugas imprimeur (TDI)
22 000 exemplaires
Société canadienne des postes (Médiaposte)
514 493-8000
ville.montreal.qc.ca/anjou
2^e trimestre 1980
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

Copyright 2008 par l'arrondissement d'Anjou. La reproduction totale ou partielle de *Regards sur Anjou* est interdite, sauf sur autorisation expresse de l'arrondissement d'Anjou.

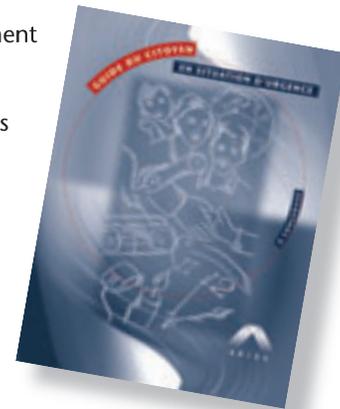
Mesures d'urgence

Être autonomes pendant trois jours

Peu de citoyens croient qu'un sinistre pourra un jour les affecter. Cependant, la possibilité est réelle. Rappelons-nous simplement de la tempête de verglas de 1998. Il est donc important que tous et chacun prennent les mesures nécessaires pour éviter d'être pris au dépourvu.

L'administration d'Anjou a dévoilé en novembre 2006 le nouveau **Guide du citoyen en situation d'urgence**. Il comprend un plan d'urgence mis à jour ainsi que la clarification du rôle de l'agglomération de Montréal et de votre arrondissement lors d'un sinistre, tels un incident industriel ou une panne prolongée d'électricité par temps froid. Le Guide donne des conseils à chaque Angevin et à leurs proches et présente des mesures d'urgence individuelles et familiales à adopter, notamment sur la façon d'être **autosuffisants** pendant une **période de trois jours**. Veuillez noter que dès la quatrième journée d'une crise, les autorités de l'agglomération et de l'arrondissement entrent en action en appliquant l'ensemble des mesures d'urgence.

Le Guide offre notamment des conseils pratiques pour préparer **votre propre plan** de mesures d'urgence. De plus, le document fournit les renseignements concernant la **trousse de survie** (denrées, équipements, etc.) pour assurer une autosuffisance d'au moins trois jours.



Le **Guide du citoyen en situation d'urgence** est accessible à la page d'accueil du site de l'arrondissement: <http://ville.montreal.qc.ca/anjou>

Pour obtenir un exemplaire du Guide ou pour tout renseignement, téléphoner au 514 493-8000.

Un balcon, c'est une sortie d'urgence !



Pour que vous puissiez sortir par votre balcon en cas d'urgence, nous vous incitons fortement à le déneiger **rapidement** après une chute de neige. N'attendez pas trop car la neige pourrait durcir ou une pluie verglaçante pourrait rendre l'opération de déneigement très difficile, voire impossible, et vous risqueriez d'endommager votre balcon.

Le déneigement préventif des balcons est une précaution élémentaire qui pourrait sauver la vie de membres de votre famille. Le propriétaire de **logements multiples** est tenu de déneiger les portes d'issues communes et chemins d'accès jusqu'à la voie publique.

Renseignements: 514 280-6884

Pour un déneigement des rues efficace

Nous sollicitons votre aide, toujours très précieuse, pour sauver temps et argent durant les opérations de déneigement. Saviez-vous que lors d'une **faible chute de neige**, un citoyen qui dépose dans la rue la neige fraîchement tombée sur sa propriété ne fait pas preuve d'efficacité? En effet, ce simple geste, répété des **milliers de fois**, oblige l'arrondissement à ramasser cette **quantité déplacée**. Ensemble, nous pouvons réaliser des économies si, lors d'une **faible accumulation**, tous choisissent plutôt de déposer les nouveaux flocons blancs **sur leur terrain**. Dès lors, nous désirons rappeler à nouveau à la population les règles élémentaires concernant le déneigement des trottoirs et des rues à Anjou :

- Une rue ainsi que des trottoirs **dégagés** laissent la **voie libre** aux véhicules d'urgence, aux piétons ainsi qu'aux automobilistes qui peuvent circuler plus aisément;
- Lorsque l'accumulation de neige au sol, pour la Ville de Montréal, est supérieure à 5 cm, seuls les propriétaires ou les occupants d'immeubles résidentiels de **6 logements et moins** ne disposant pas d'une surface réservée au stationnement autre que les accès au garage peuvent amonceler, déposer ou pousser de la neige ou de la glace dans les rues ou les places publiques, à certaines conditions, après une chute de neige importante. Ils doivent cependant le faire **avant** les opérations de déneigement. À noter aussi qu'il est **interdit**, pour tout citoyen, sous peine d'amende, de pousser de la neige ou de la glace sur la voie publique **après** les opérations de déneigement;



- Nous incitons tous et chacun à déneiger sans empiéter sur la **propriété voisine**. En effet, certains envoient « par mégarde » sur la propriété de leurs voisins ou de l'autre côté de la rue la neige accumulée sur leur propriété.

En suivant ces **conseils de base**, vous aiderez non seulement votre arrondissement à limiter ses dépenses en facilitant le travail de ses employés mais également à faire de notre territoire un endroit beaucoup plus sécuritaire et agréable pour chacun d'entre nous.

En ce qui concerne les **entrepreneurs qui déneigent** les entrées de stationnement, les allées et les aires de stationnement, ceux-ci doivent désormais obtenir un **permis** de l'arrondissement. Dès lors, tout **propriétaire** doit s'assurer que **son entrepreneur** détient un tel permis pour l'année courante. De plus, ces entrepreneurs doivent poser au moins un poteau indiquant l'aire où il effectuera l'enlèvement de la neige. Ce poteau doit indiquer de façon claire et lisible le numéro du permis de l'arrondissement ou le nom et le numéro de téléphone de l'entrepreneur en déneigement, et doivent être visibles en tout temps.

Pour toute information à ce sujet, composer le 514 493-8008.